03-05/02/2023

Date: 05.02.2023 **Time: 10h35**

Notification# 18 **Document: 3.24**

From:	The Clerk of the Course
To:	Competitor car#65
Cc:	The Stewards of the Meeting
	The Secretary of the Meeting
	Timekeeping
	All other Competitors

Classic		Legend	X	Challenger		Youngtimer	

FAITS :
La Direction de Course reçu une information du Commissaire Chef de Service de la Police Fédérale de la Route (DAH) qui informe du suivant :

« Ce 05/02/23 à 10h00, dans le cadre d'un contrôle radar organisé a la RN 834, BK 8.4 vers Bertogne, le concurrent conduisant le véhicule BMW portant le nº65, immatriculé 1 HCL523 a été contrôlé par le radar à la vitesse de 114 km/h au lieu des 90 km/h autorisés à l'endroit. »

DECISION :
D'accord avec l'article 17 du règlement particulier du Legend Boucles 2023, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Pénalité de 300 points au concurrent nº65

Etienne MASSILLON
Lic. RACB 487

LE DIRECTEUR DE COURSE